

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 05 juin 2023 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE  
MADAME CHRISTINE PELLETIER, CONSEILLÈRE  
MONSIEUR VINCENT NOËL-BOIVIN, CONSEILLER  
MADAME JOHANNE DESCHÊNES, CONSEILLÈRE  
MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER  
MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENTE : MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-01**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-02**

**ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> MAI 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-03**

**ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 MAI 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 mai 2023 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-quatre-vingt-treize-mille-cent-dix-huit-dollars et quatre-vingt-deux-cents (193,118.82\$) de déboursés et de huit-mille-huit-cent-quarante-huit-dollars et cinquante-neuf-cents (8,848.59\$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de deux-cent-un-mille-neuf-cent-soixante-sept-dollars et quarante-et-un-cents (201,967.41\$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

**APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER**

Il n'y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et greffier-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-04**

**DÉPÔT-ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE-JANVIER 2023 À JUIN 2023**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose devant le Conseil municipal le rapport semestriel concernant l'état comparatif de la situation financière pour la période de Janvier 2023 à Juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt du rapport semestriel concernant l'état comparatif de la situation financière pour la période de Janvier 2023 à Juin 2023 par le directeur général et greffier-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-05**  
**NOMINATION D'UN (E) MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT-MADAME CHRISTINE PELLETIER**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal peut, en tout temps, nommer un des conseillers (ières) comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Vincent Noël-Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

\*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

\*DE nommer Madame la conseillère, Christine Pelletier, à titre de maire suppléant substitut;

\*QUE Madame la conseillère, Christine Pelletier, en l'absence du maire et/ou du maire suppléant ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire ou de maire suppléant, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés;

\*D'autoriser Madame la conseillère, Christine Pelletier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l'administration générale, et ce, en cas de l'absence du maire et/ou du maire suppléant ou de vacances dans la charge de maire et/ou de maire suppléant, en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec*;

\*QUE Madame la conseillère, Christine Pelletier, siège au Conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire et/ou le maire suppléant est dans l'incapacité de s'y présenter.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-06**  
**DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES SUR LE SEAO-TRAVAUX DE RESURFACAGE EN ASPHALTE**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de resurfacement en asphalte sont prévus pour la saison estivale 2023 pour certains secteurs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté pour préparer le devis d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande des soumissions publiques sur le SEAO pour les travaux de resurfacement en asphalte de certains secteurs de la municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-07**  
**ADJUDICATION DE CONTRAT-TRAVAUX DE GRAIDAGE 2023**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre a été lancé par le directeur général et greffier-trésorier pour des travaux de graidage durant la saison estivale 2023;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, soit :

\*Excavation Émilien Simard inc. : 160.00\$ de l'heure plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu majoritairement par les conseillers présents (Monsieur Fidélio Simard se retire en raison du lien de parenté) :

D'adjuger en faveur d'Excavation Émilien Simard inc. la soumission pour les travaux de graidage durant la saison estivale 2023 au montant de cent-soixante-dollars (160.00\$) taux horaire plus les taxes en vigueur;

QUE l'entrepreneur s'engage à terminer les travaux de graidage pour le 30 juin 2023;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-08**

**ACQUISITION D'UNE REMORQUE DOMPEUSE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire l'acquisition d'une remorque dompeuse;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre a été lancé de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, soit :

Remorque de l'Isle : 13,244.13\$ taxes incluses  
(9202-9289 Québec inc.)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adjuger en faveur de Remorque de l'Isle (9202-9289 Québec inc.) la soumission pour l'acquisition d'une remorque dompeuse au montant de treize-mille-deux-cent-quarante-quatre-dollars et treize-cents (13,244.13\$);

QUE le montant pour le paiement soit pris dans le poste budgétaire du surplus accumulé;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-09**

**AUTORISATION DE COMMANDE-SEL À DÉGLACAGE EN VRAC-MINES SELEINE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit procéder à la commande de sel à déglacage en vrac chez Mines Seleine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la commande de soixante-quinze (75) tonnes de sel à déglacage en vrac chez Mines Seleine pour la saison hivernale 2023-2024.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-10**

**ADIUDICATION DE MANDAT-RÉFECTION DU CENTRE DU BOULEVARD PERRON-ÉTUDE GÉOTECHNIQUE-PROJET PRIMADA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a mandaté la direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM pour préparer la demande de prix pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le but d'effectuer la réfection du centre du Boulevard Perron;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues et que le résultat des soumissions est le suivant :

Position	Soumissionnaire	Prix avant taxes
1	Englobe	16,725.00\$
2	LER	16,081.00\$

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités a analysé les soumissions et l'analyse démontre que **Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc.** située au 145 rue Beaubien, Rivière-du-Loup (Québec), G5R 1H9 (à l'attention de M. Guy Dionne) possède la soumission conforme la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc Lussier, ing. De la Fédération Québécoise des municipalités recommande l'adjudication à **Laboratoire D'Expertises de Rivière-du-Loup inc.** le contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique, conformément à la demande publique de soumission #532080232202 et aux tarifs unitaires de sa soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adjuger en faveur de **Laboratoire D'Expertises de Rivière-du-Loup inc.** le contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique au montant de 16,081.00\$ plus les taxes, conformément à la demande publique de soumission #532080232202 et aux tarifs unitaires de sa soumission;

QUE Laboratoire D'Expertises de Rivière-du-Loup inc. s'engage à fournir à la municipalité ses preuves d'assurances et ce, avant le début du projet;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-11**

**PROJET CARRIÈRE ÉTÉ 2023-ÉTUDIANTS**

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 16 mai 2023, Monsieur Ghislain Miousse, directeur de bureau pour Madame Kristine Michaud, députée informe la municipalité que c'est le projet du comité des loisirs qui a pu être financé dans le cadre du programme Carrière Été 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Vincent Noël-Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du courriel de Monsieur Ghislain Miousse informant la municipalité que le projet déposé par la municipalité n'a pu être financé dans le cadre du programme Carrière Été 2023.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-12**

**ÉTUDE DE FAISABILITÉ VISANT À IMPLANTER UN ÉCOCENTRE À GROSSES-ROCHES POUR DESSERVIR LES MUNICIPALITÉS DE GROSSES-ROCHES, LES MÉCHINS, SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG, SAINT-ADELME, SAINTE-FÉLICITÉ-INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de l'étude de faisabilité visant à implanter un écocentre à Grosses-Roches pour desservir les municipalités de Grosses-Roches, Les Méchins, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Adelme et Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a analysé ce projet d'écocentre à Grosses-Roches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe la Municipalité de Grosses-Roches qu'il ne démontre aucun intérêt pour la municipalité à participer au projet d'écocentre à Grosses-Roches étant donné que celui de Matane est déjà opérationnel et à proximité de la municipalité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-13**

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1 (388,402.07\$)-PROJET DE CONSTRUCTION D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gabriel Dumont, CPI de Stantec que pour faire suite à l'analyse de la demande de paiement numéro 1 par l'entrepreneur *Terexcavation Grant inc.* dans le cadre du projet d'usine d'eau potable, qu'il recommande le paiement d'un montant de 388,402.07\$ incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le paiement à Terexcavation Grant inc. suite à la recommandation de paiement numéro 1 d'un montant de trois-cent-quatre-vingt-huit-mille-quatre-cent-deux-dollars et sept-cents (388,402.07\$) dans le projet de construction d'une nouvelle usine d'eau potable et ce à même l'emprunt temporaire du Règlement d'emprunt numéro 140.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-14**

**VÉRIFICATION DE L'INTÉRÊT DES MUNICIPALITÉS EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CCAT)-DEMANDE DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la MRC de La Matanie de la vérification de l'intérêt des municipalités en faveur de la création d'un comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT);

CONSIDÉRANT QUE la création d'un comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT) serait intéressant pour les municipalités locales pour les raisons suivantes :

- \*Le CCAT favorise une professionnalisation des processus participatifs (volumes plus importants et réguliers);
- \*Il permet de réduire le nombre de bénévoles nécessaires pour pourvoir l'ensemble des sièges des différents CCU;
- \*Il permet de diminuer les tâches administratives des municipalités;
- \*Il contribue à renforcer l'impartialité du processus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité informe la MRC de La Matanie de l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Félicité en faveur de la création d'un comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-15**

**ADHÉSION-ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE (ATR)**  
CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire adhérer à l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATR) pour la saison du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Vincent Noël-Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité adhère pour un montant de six-cent-vingt-cinq-dollars et vingt-trois-cents (625.23\$ taxes incluses à l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATR) pour la saison du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-16**

**DEMANDE À POSTES CANADA-TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ AU BUREAU DE POSTE DE SAINTE-FÉLICITÉ EN ATTENTE DE TRAVAUX DEPUIS 2021**

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a prévu d'effectuer des travaux de rénovations pour l'immeuble localisé au 232 Boulevard Perron à Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus devaient débutés au cours de l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le bureau de poste es localisé près d'une zone scolaire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs remarques reçues de nos citoyens faisant état de l'inaccessibilité et de la sécurité au bureau de poste de Sainte-Félicité en précisant les problématiques suivantes :

\*Portes extérieures et intérieurs qui sont lourdes à ouvrir et dont les ouvertures ouvrent par l'extérieure;

\*Le comptoir de service pour les clients est d'une hauteur non conforme;

\*Stationnement adéquats inexistant pour les clients à mobilité réduite ainsi que celui pour les employés de bureau (les utilisateurs et les employés doivent stationner leur véhicule dans la rue);

\*Le rétrécissement des voies de circulation (Rue Gagnon et Boulevard Perron) augmente le risque accru d'accident pour notre collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande à Postes Canada de procéder rapidement au projet de travaux d'accessibilité conformes au bureau de poste de Sainte-Félicité afin de sécuriser et de rendre accessible selon les normes en vigueur ledit bâtiment localisé au 232 Boulevard Perron à Sainte-Félicité et ce, pour le bien et la sécurité de tous.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-17**

**APPUI FINANCIER D'UN MONTANT DE 5,000.00\$-CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE-PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 17 mai 2023, Monsieur Benoit Levesque Beaulieu, directeur capital humain et communications de la Caisse Desjardins de la Matanie, informe la municipalité qu'un montant de 5,000.00\$ a été autorisé pour le projet de réaménagement de la bibliothèque municipale dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier er résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du courrier de M. Benoit Levesque Beaulieu de la Caisse Desjardins de La Matanie pour un appui financier d'un montant de 5,000.00\$ pour le projet de réaménagement de la bibliothèque municipale.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-18**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)-VOLET 4-SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE-PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Sainte-Félicité désire présenter un projet dans le cadre du programme *Fonds régions et ruralité (FRR)-Volet 4-Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* pour le réaménagement de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet s'établit comme suit :

Partenaires financiers	%	Montants
Municipalité	10%	6,966.37\$
Desjardins	6%	5,000.00\$
FRR-Volet 4	84%	60,869.33\$
TOTAL FINANCEMENT :		72,835.70\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande une aide financière dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR)-Volet 4-Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale d'un montant de 60,869.33\$ pour le réaménagement de la bibliothèque municipale;

QUE Madame Johanne Deschênes soit nommée chargée de projet et est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document requis pour la demande.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-19**

**ENVOI DE FLEURS-PROMPT RÉTABLISSEMENT-MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE AU POSTE NUMÉRO 2**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire souligner un prompt rétablissement à Madame Johanne Dion, conseillère au poste numéro 2 qui a subi une opération au cœur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le directeur général et greffier est autorisé à faire l'achat d'un arrangement floral pour souligner le prompt rétablissement à Madame Johanne Dion au nom du Conseil municipal;

QUE le montant pour le paiement soit pris dans le poste budgétaire numéro # 02-11000-970.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les neuf (9) personnes présentes à se prévaloir de cette période de question. (début : 19h51, fin : 20h04).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-06-20**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Vincent Noël-Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 05 juin 2023, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 20h05.

*Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.*

-----  
ANDREW TURCOTTE  
MAIRE

-----  
YVES CHASSÉ, GMA  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
GREFFIER-TRÉSORIER